

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEYES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTIER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 7

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 2/11/2022

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

**Absents :** E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet :** Marché 2022.130 Travaux neufs et de modernisation de voirie d'intérêt communautaire (2023-2026). Attributions.

Par délibération DEL31052022-21 du 31 mai 2022, le conseil communautaire a autorisé la publication d'une consultation visant à choisir trois prestataires dans le cadre d'un marché public de travaux, de type procédure adaptée, accord-cadre multi attributaires à bons de commande. La publication a donc été faite du 07 juillet au 08 septembre 2022.

Le montant estimatif du marché, pour sa durée globale de quatre, ans est de 3 400 000 € HT.

Après analyse des offres, le 19 octobre 2022, les 4 offres reçues ont été classées comme suit :

	CANDIDATS			
	1- LAUPIE	2-SATP	3-COLAS	4-EUROVIA
Note Prix / 50	37,92	50,00	46,96	45,23
Note valeur technique / 50	36,50	39,50	48,00	43,50
Note générale / 100	74,42	89,50	94,96	88,73
Classement	4	2	1	3

S'agissant d'un marché multi attributaires, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à signer les marchés avec les 3 entreprises les mieux classées à savoir :
  - COLAS (1<sup>ère</sup>)
  - SATP (2<sup>ème</sup>)
  - EUROVIA (3<sup>ème</sup>)

- de passer les commandes (bons de commande) auprès des entreprises, par roulement, à partir du candidat le mieux classé pour le premier bon de commande,
- charge le Président de faire présenter les marchés au contrôle de légalité et d'engager toutes les démarches liées à l'attribution des marchés (publications, notifications...),
- d'inscrire les sommes correspondantes au chapitre 23 des budgets concernés (années 2023 à 2026).

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20221108-DEL08112022-30-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2022  
Date de réception préfecture : 10/11/2022